

la lettre aux locataires



Chères locataires, chers locataires,

Le mois de mars nous invite à prendre la mesure de ce qui fait la force de notre Office : un patrimoine important, et une attention constante portée à la sécurité et à la dignité de chacune et chacun.

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, met en lumière une réalité qui nous concerne toutes et tous : les violences faites aux femmes exigent une vigilance constante. Dans nos résidences, nous devons informer, orienter et accompagner avec respect et discrétion. Nos équipes sont mobilisées pour soutenir celles qui en ont besoin et les diriger vers les dispositifs adaptés.

Dans le même temps, nous préparons l'avenir. Notre parc doit répondre aux exigences énergétiques actuelles tout en faisant face à un contexte économique exigeant. L'actualisation de notre Plan Stratégique de Patrimoine vise à mieux planifier les réhabilitations, renforcer l'entretien et adapter nos investissements - afin d'améliorer durablement votre confort.

Enfin, la sécurité de tous repose aussi sur les gestes du quotidien : des espaces communs dégagés et entretenus facilitent les interventions en cas d'urgence et contribuent à un cadre de vie serein.

Nous restons pleinement mobilisés à vos côtés pour améliorer, pas à pas, la qualité de vie dans vos résidences.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat

#INVESTISSEMENT

1.108 milliard d'euros c'est le budget que l'Office consacrera à la réhabilitation, la maintenance et la transformation de son patrimoine sur les 10 prochaines années.

Cet engagement financier sans précédent est le résultat de notre Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) 2025-2034, approuvé par le Conseil d'Administration le 18 décembre 2025. Ce document définit sur le long terme la manière dont l'Office gère son patrimoine.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des investissements déjà réalisés pour améliorer durablement votre confort et la qualité des logements tout en répondant aux enjeux sociaux et environnementaux de notre territoire.



#8MARS

A l'occasion du 8 mars, Journée Internationale des droits des femmes, nous tenons à rappeler l'engagement collectif représenté par le projet Toits Temporaires Urbains.

Dès la fin du mois de mars, ce sont une trentaine de mères isolées qui seront hébergées grâce à ce projet porté par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, en partenariat avec ICF Habitat, SNCF Immobilier et la Banque des Territoires.

Construit sur un terrain mis à disposition par l'Office au cœur du Clos-Saint-Lazare, ce centre d'hébergement est le résultat d'une volonté collective : apporter une réponse concrète à des situations de vulnérabilité. Ce centre constitue une étape essentielle vers la reconstruction, l'autonomie et un avenir durablement sécurisé pour ces familles.

Au-delà d'un simple toit, ce dispositif offre un cadre sécurisant et un accompagnement vers l'accès aux droits, l'insertion ou le relogement durable.

Vos balcons et palliers ne sont pas des lieux de stockages !

L'accumulation d'objets, d'ordures, de mobiliers, ou autres sur vos balcons et palliers présente de réels risques sanitaires et sécuritaires, veillez à respecter le règlement.



Désencombrez vos balcons

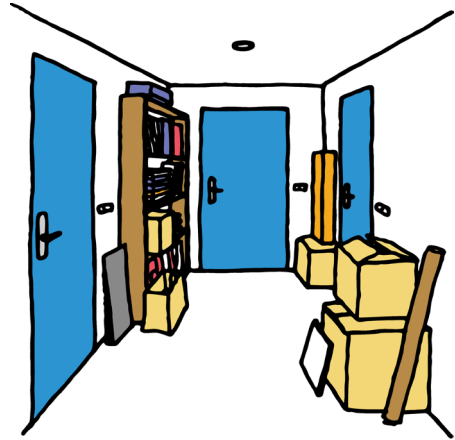
Outre l'aspect esthétique, les balcons ne sont pas faits pour stocker des objets, un balcon encombré crée plusieurs risques :

- › **Chute d'objets**: les objets stockés peuvent chuter et blesser un passant
- › **Effondrement du balcon**: le poids et les infiltrations causées par la mauvaise évacuation de l'eau fragilisent la structure.
- › **Sanitaire**: Cette humidité participe à l'insalubrité du bâtiment. Les ordures stockées attirent les nuisibles (rats, pigeons, cafards, etc.)

Les paliers ne sont pas une extension de votre appartement

L'encombrement de vos présente plusieurs risques :

- › **Évacuation**: les vélos, poussettes et autres sacs de courses empêchent l'évacuation du bâtiment
- › **Sanitaire**: les ordures ou les meubles peuvent attirer des nuisibles (rats, cafards, punaises de lits)(rats, pigeons, cafards, etc.)



Augmentation du risque incendie

- › Les objets à moteurs peuvent prendre feu, voire exploser, ils ne doivent pas être stockés en intérieur. Pour les mêmes raisons les objets équipés de batteries sont interdits dans les parties communes et nécessitent la plus grande vigilance.
- › Les cartons et autres ordures stockés sur vos balcons ou paliers, peuvent aggraver un départ de feu.

